

Le CHU de Montpellier recrute

Le CHU de Montpellier est le 1^{er} employeur de l'Hérault et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Est-Hérault. Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité de la médecine, de la recherche et de son management.



Un(e) Coordonnateur(rice) régional(e) et départemental(e) du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) Lozère Occitanie

Grade Grille de référence Attaché d'Administration Hospitalière (AAH)	Type de contrat CDI Salaire brut mensuel 2 310 €	Pourcentage d'activité 100 %
---	---	--

Descriptif du poste

Les PTSM constituent une feuille de route départementale fédérant l'ensemble des professionnels et usagers de la santé mentale et de la psychiatrie avec l'objectif d'améliorer l'accès des personnes concernées à des parcours de santé et de vie de qualité, sécurisés et sans rupture.

Les PTSM sont engagés et ancrés au sein d'un partenariat départemental associant le bureau et la commission santé mentale des Conseil Territoriaux de Santé, élargis à des membres experts thématiques.

Ils sont arrêtés par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Pour leur suivi et mise en œuvre, chacun des 13 PTSM en région Occitanie dispose d'un coordonnateur.

1-1 Mission générale :

Le (la) titulaire du poste a pour mission principale de participer à la coordination et à l'organisation administrative du suivi des parcours de vie, de santé, de soins des usagers et au décloisonnement des prises en charge en santé mentale.

A cet effet :

Il (elle) rend compte, à la Délégation Départementale de l'ARS en Lozère au titre de sa mission de coordination du PTSM de Lozère de l'avancée des travaux au COPIL (Comité de Pilotage) du PTSM 48 et contribue à la préparation du programme annuel d'actions.

Au titre de sa mission de coordination régionale, il (elle) rend compte de son activité et avancée des travaux à la direction régionale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en charge du pilotage régional des PTSM. Il (elle) établit annuellement un bilan de l'activité et transmet les données chiffrées nécessaires à l'évaluation des actions des PTSM.

Le coordonnateur exercera donc ses missions en lien avec la direction régionale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en charge du pilotage des PTSM et avec la direction départementale de l'Agence régionale de santé en Lozère.

1-2 Activités principales :

➤ **Au titre de coordonnateur du PTSM de la Lozère :**

*Décliner les fiches « axes prioritaires » du PTSM 48 en fiches actions en identifiant un pilote pour chaque fiche action en lien avec l'équipe de pilotage du PTSM.

*Formaliser le Contrat Territorial de Santé Mentale 48 (CTSM) et organiser sa mise en œuvre et son suivi en lien avec l'équipe de pilotage du PTSM.

* Associer étroitement l'ensemble des partenaires des champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, les usagers, les proches et les institutions, concernés par chaque action du CTSM. En particulier, nouer une relation de proximité avec les équipes de l'EPSM François Tosquelles

* Assurer des missions d'animation, de coordination et d'évaluation au quotidien pour répondre aux priorités des PTSM en lien étroit avec les partenaires des territoires couverts.

* Concourir au développement et à la promotion d'une culture commune pour tous les partenaires impliqués ;

* Mettre en place des groupes de travail par thématiques de santé en vue de proposer des actions telles que stages croisés en immersion, journées d'interconnaissance entre les acteurs du champ de la santé mentale, journées de sensibilisation « grand public » ;

* Accompagner les porteurs de projets et initiatives locales dans la construction de leur projet, dans une logique de parcours et de réflexion territoriale

➤ **Au titre de coordonnateur des PTSM et de la politique de santé mentale en région :**

*Organiser et animer les réunions de suivi régionales des coordonnateurs de PTSM en région ;

*Rédiger et transmettre les compte-rendu des différentes réunions et rencontres ;

*Faciliter la mise en œuvre des PTSM en articulation avec l'ensemble des directions métiers concernés : le coordonnateur, s'assure de la mise en cohérence des PTSM et des CTSM avec les orientations nationales et régionales et de l'échange de bonnes pratiques entre les coordonnateurs territoriaux.

* En tant que de besoin, construire avec les partenaires des outils visant à une meilleure articulation entre les actions (*conventions, fiche de liaison...*) en lien et au profit des coordonnateurs de territoire

* Favoriser une dynamique partenariale structurée, notamment en renforçant la lisibilité de l'offre, par une meilleure interconnaissance mutuelle et la valorisation d'initiatives locales ;

Profil recherché :

Niveau Master 2 tourné vers l'organisation et la gestion du système sanitaire, social, médico-social et la promotion de la santé.

Expérience professionnelle souhaitée dans des fonctions de conduite de projet, d'encadrement ou d'animation territoriale dans le domaine de la santé et/ou de la santé mentale.

Titulaire du permis B

Possibilité de télétravail

Mission d'une durée de 3 ans

Déplacements fréquents, notamment en Lozère, et réunions en soirée possibles (recours à un véhicule de service possible)

Poste localisé à Montpellier, au sein de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

